MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Générale de
la Prévention des Risques

Le secrétariat

COMMISSION INTER-FILIERES

DE RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS

DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026

RELEVE DE DECISIONS

Ordre du jour

Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 2 décembre 2025 portant cahier des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie des producteurs d'emballages servant à commercialiser des produits consommés ou utilisés par des professionnels

1) Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 2 décembre 2025 portant cahier des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie des producteurs d'emballages servant à commercialiser des produits consommés ou utilisés par des professionnels

La représentante de la direction générale de la prévention des risques (DGPR) a présenté le projet d'arrêté qui modifie l'arrêté du 2 décembre 2025[1] tendant à reporter l'entrée en vigueur de la filière à REP des emballages professionnels au 1er janvier 2027 et les principales raisons motivant ces évolutions.

A la suite de cette présentation et au regard des échanges tenus entre les membres, le président a soumis le projet d'arrêté à l'avis de la commission dans les conditions ci-dessous.

Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 2 du décembre 2025 portant cahier des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie des producteurs d'emballages servant à commercialiser des produits consommés ou utilisés par des professionnels

Avis favorable :

- Pour : 14 (1 président, 2 MEDEF, 2 CPME, 1 AFEP, 1 CME, 1 FEDERREC, 1 ALLIANCE RECYCLAGE, 1 RCUBE, 1 DGPR, 1 DGE, 1 DGCCRF, 1 DGCL)

[1] Portant cahier des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs relevant de la filière REP des emballages professionnels

- Contre : 10 (2 AMF, 1 ADCF, 1 ADF, 1 ARF, 1 FNE, 1 ZWF, 1 AMIS DE LA TERRE, 1 CFESS, 1 FEI)
- Abstention : 0

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES PRESENTS OU REPRESENTES* A LA REUNION

** Les membres nommés dont le nom est suivi par un astérisque étaient représentés par un suppléant ou ont donné leur pouvoir à un autre membre du même collège, pour tout ou partie de la réunion.*

Président
M. VERNIER

1°-Collège des producteurs des catégories de produits soumis à REP
Mme D'ENFERT (MEDEF)
M. JOGUET (MEDEF)
Mme WEDRYCHOWSKA (CPME)
Mme LECHEVREL-CHATEAU (CPME)* *représentée par Mme WEDRYCHOWSKA (titulaire)*
Mme KETTERER (AFEP) * *représentée par Mme DAVID (suppléante)*

2°-Collège des collectivités territoriales
Mme FRANCOIS (AMF)
M. GUINAUDIE (AMF)* *représentée par Mme FRANCOIS (titulaire)*
Mme BEGORRE-MAIRE (ADCF)
M. JOURDAIN (ADF)*, représenté par Mme BEGORRE-MAIRE (titulaire)*
M. BUF (ARF)

3°-Collège des associations de protection de l'environnement agréées en application de l'article L.141-1, des associations de défense des consommateurs agréées en application de l'article L. 811-1 du code de la consommation et des associations reconnues d'utilité publique dans le domaine de l'économie sociale et solidaire
M. JUGANT (FNE)
M. FAURE (ZWF)*, *représentée par Mme DEBRABANDERE (suppléante)*
M. CONDAMINE (AMIS DE LA TERRE)
Mme MEDIEU (CFESS) *, *représentée par Mme DEBRABANDERE (suppléante)*

4°-Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets, y compris de l'insertion ou de l'économie sociale et solidaire
Mme WEBER (CME)
M. EXCOFFIER (FEDERREC)*, *représenté par M. BURNAND (suppléant)*
M. BORDAT (ALLIANCE RECYCLAGE) *, *représenté par Mme WEBER (titulaire)*
Mme DUNAT-DELEVAQUE (FEI)
M. VARIN (RCUBE)*, *représenté par M. RENAI (suppléant)*

5°-Collège de l'Etat
- DGPR
- DGE
- DGCL
- DGCCRF